

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent treizième réunion (spéciale) du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 28 juin 2007 à 14 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 17 septembre 2007

Procès-verbal de la trois cent treizième réunion (spéciale) du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 28 juin 2007 à 14 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X (conf. tél.)	
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
BLEYAERT, Élodie Étudiante – Bacc. en sciences sociales		X
BLOUIN MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X (conf. tél.)	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives	X (conf. tél.)	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X (conf. tél.)	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
PELLETIER, Jacques Membre socio-économique		X1
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique		X1
SIMARD, Étienne Étudiant – Maîtrise en développement régional	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X (conf. tél.) (14 h 15)	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X (conf. tél.)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X (conf. tél.)	

1 Le décret gouvernemental confirmant la nomination de monsieur Jacques Pelletier et de madame Anne Philippe à titre de nouveaux membres du Conseil d'administration de l'UQO a été publié en fin de journée, le 27 juin 2007, et la convocation pour la présente réunion leur ayant été communiquée la journée même, soit le 28 juin 2007, ils ont été dans l'impossibilité d'assister à cette rencontre.

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
<u>INVITÉS :</u>		
BOILEAU, Jean Directeur – Communications et recrutement		X
FOUQUETTE, France Rédactrice et agente d'information Direction des communications et du recrutement (En remplacement de Jean Boileau)	X	
TREMBLAY, Marc, avocat Lalande et Tremblay avocats	X	
<u>OBSERVATRICES RÉGULIÈRES :</u>		
MONDOU, Hélène Agente de recherche Décanat des études		X
ROCHEFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image		X
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général		X

En l'absence du secrétaire général, madame Linda DuPont, adjointe au secrétaire général, agit à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente réunion.

La présidente du Conseil d'administration, madame Marlène Thonnard, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 14 h 00.

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de nommer madame Linda DuPont comme secrétaire d'assemblée.

Preliminaire

Conformément à l'article 2.5 du Règlement de régie interne de l'UQO, la présente assemblée spéciale du Conseil d'administration a été convoquée par le bureau du secrétaire général, à la demande du recteur. L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents pertinents ont été expédiés à chaque membre le jeudi 21 juin 2007, soit trois (3) jours avant l'assemblée.

Le vice-président de l'AGE-UQO, monsieur David Clément, demande à pouvoir assister à cette assemblée spéciale, compte tenu du fait qu'il a participé au Comité d'évaluation pour l'appel d'offres et que, vu les circonstances, il estime sa présence essentielle pour le traitement de ce point. Monsieur Francis Charpentier est présent, à l'invitation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, en sa qualité de responsable des approvisionnements et de la gestion du processus d'appels d'offres.

Après discussions, considérant l'article 2.14 du Règlement de régie interne à l'effet que les assemblées du Conseil d'administration se déroulent en présence des membres seulement et que la présence de messieurs Clément et Charpentier n'a pas été jugée nécessaire pour disposer des points à l'ordre du jour, ils sont invités à quitter la salle de réunion.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Adjudication de la concession pour la gestion des services alimentaires et des services des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault
- 3.- Embauche d'un(e) agent(e) de stage au Module de l'éducation
- 4.- Prochaine assemblée
- 5.- Levée de l'assemblée

2.- Adjudication de la concession pour la gestion des services alimentaires et des services des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

Suite à la décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 juin 2007 pour l'octroi de la concession des services alimentaires, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres qu'un avis juridique a été sollicité auprès du cabinet Lalande et Tremblay afin de vérifier l'impact et les conséquences juridiques possibles de la décision de ne pas octroyer le contrat des services alimentaires au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage en regard des critères établis dans le document d'appel d'offres.

Le recteur dresse un bilan de la situation et explique les raisons qui ont amené à la tenue de la présente assemblée spéciale. À la demande de la présidente, M^e Marc Tremblay présente un avis juridique, préparé à la demande de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, afin de faire part aux membres des répercussions possibles suite à la décision d'octroyer le contrat des services alimentaires au deuxième soumissionnaire.

M^e Tremblay informe les membres du Conseil d'administration que l'Université du Québec en Outaouais est tenue de respecter la Politique sur les marchés publics du gouvernement du Québec et d'encadrer son processus d'acquisition selon les orientations qui y sont définies. L'Université du Québec en Outaouais s'est également dotée d'une Politique d'acquisition de biens et de services, laquelle prévoit que le choix

de l'adjudicataire se fait sur la base du plus bas soumissionnaire ou du meilleur pointage obtenu en regard des critères établis. M^e Tremblay informe les membres que la clause de réserve habituelle stipulée au document d'appel d'offres, à l'effet que l'Université ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des propositions reçues, n'a pas pour effet d'accorder une discrétion absolue quant au choix du soumissionnaire. En fait, pour refuser d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire ou à celui qui a obtenu le meilleur pointage, l'Université doit fournir des motifs valables, objectifs et non discriminatoires pour éviter d'engager sa responsabilité. Dans la situation actuelle, M^e Tremblay est d'avis que l'Université doit accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage.

La présidente invite les membres à faire part de leurs réactions et commentaires suite aux informations fournies par M^e Tremblay.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à la majorité (pour : 8 - contre : 2 - abstention : 2) d'adopter la résolution 313S-CA-4699 concernant l'abrogation de la résolution 312-CA-4689, laquelle est jointe en appendice. Monsieur Étienne Simard demande à ce que sa dissidence soit consignée au procès-verbal. Messieurs Michel Blanchette et Marc Aubé se sont abstenus de voter, invoquant un manque d'information.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à la majorité (pour : 8 - contre : 2 - abstention : 2) d'adopter la résolution 313S-CA-4700 concernant l'octroi de la gestion de l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault à la compagnie Laliberté et Associés Inc., laquelle est jointe en appendice. Messieurs Étienne Simard et Jean-François Simard désirent consigner leur dissidence au procès-verbal. Messieurs Michel Blanchette et Marc Aubé se sont abstenus de voter, invoquant un manque d'information.

La présidente souligne qu'il importe que la direction de l'Université s'assure que les procédures suivies pour les appels d'offres publics respectent toutes les politiques afin d'éviter qu'une situation similaire à la présente ne se reproduise. Les membres du Conseil d'administration demandent à la direction de fournir toutes les explications et les informations nécessaires lors de la présentation des dossiers afin d'être en mesure de répondre à toutes les questions et ainsi permettre au Conseil d'administration d'octroyer les contrats en toute connaissance de cause.

Prenant acte des préoccupations du conseil à cet égard, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources donne l'assurance au conseil, qu'à l'avenir, la pondération relative à l'octroi des soumissions sera connue au moment du lancement des processus d'appels d'offres.

3.- Embauche d'un(e) agent(e) de stage au Module de l'éducation

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste d'agent(e) de stage au Module de l'éducation, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le Comité de sélection, composé de madame Catherine Lanaris, directrice du Module de l'éducation, monsieur Paul Préseault, directeur du Service des ressources humaines et financières et madame Sara Boudreau, conseillère en gestion des ressources humaines, a reçu vingt-sept candidatures et a retenu, pour une entrevue, cinq candidatures.

Le Comité de sélection recommande la candidature de madame Mélanie Dumouchel à titre d'agente de stage au Module de l'éducation.

Madame Dumouchel possède un baccalauréat en orthopédagogie obtenu en 1999, une maîtrise en éducation obtenue en 2003 et un diplôme – programme court de deuxième cycle en gestion du changement - obtenu en 2005. Elle est actuellement enseignante en mathématiques à la Commission scolaire des Draveurs. Elle possède environ 8 ans d'expérience.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 313S-CA-4701 concernant l'embauche d'une agente de stage au Module de l'éducation (**Mélanie Dumouchel**), laquelle est jointe en appendice.

Certains membres désirent consigner au présent procès-verbal que l'embauche d'un nouvel employé professionnel relève du Comité exécutif et que c'est à titre exceptionnel que le Conseil d'administration a accepté de procéder à l'embauche de cette professionnelle.

4.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 17 septembre 2007 à 16 h 30.

5.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 16 h 00.

Original signé par :

La présidente, Marlène Thonnard
Le secrétaire, Linda DuPont